Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 28 (1940)

Heft: 114-115: Mélanges offerts à M. Arnold Reymond

Artikel: Philosophie et révélation chez Charles Secrétan

Autor: Daulte, Philippe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-380369

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PHILOSOPHIE ET RÉVÉLATION CHEZ CHARLES SECRÉTAN

En un temps où le problème de l'existence d'une philosophie chrétienne est si passionnément débattu, il y aurait un intérêt tout particulier à examiner et à définir l'attitude que Charles Secrétan a prise à l'égard de la Révélation. Cette étude, à notre connaissance, n'a pas encore été tentée, du moins pas avec l'ampleur et la précision désirables. Nous n'avons pas la prétention de la fournir dans cette brève et très insuffisante note. Nous voudrions seulement esquisser à grands traits la position du philosophe de la liberté.

Comment Secrétan a-t-il conçu les rapports de la philosophie et de la Révélation chrétienne? Il n'est pas facile de le dire en quelques mots, son attitude paraissant, au premier abord, ambiguë. En effet, il a l'air d'accueillir et d'écarter tour à tour la Révélation, de lui octroyer et de lui refuser un rôle dans la spéculation philosophique; il s'incline humblement devant l'autorité du Christ et tout ensemble défend jalousement son indépendance.

D'une part Secrétan affirme la possibilité et la réalité d'une Révélation. Une fois posée l'idée d'un Dieu libre et personnel, « les probabilités, s'il est permis de s'exprimer ainsi,... sont en faveur d'une révélation directe et d'une religion positive quelconque » (1). Nous ne pouvons atteindre de nous-mêmes Dieu, « il se révèle à nous » (2). La créature, s'étant séparée de son principe par la chute, ne peut de son

⁽¹⁾ La raison et le christianisme, p. 24. — (2) Ibid., p. 228.

propre mouvement renouer les relations avec son Créateur, une initiative divine, une révélation par conséquent est nécessaire. « Pour que nous rentrions dans sa communion, il faut que Dieu nous en fournisse les moyens lui-même. Ainsi dans la présente condition de notre existence la religion ne peut être que révélée » (1).

Et cette Révélation ne consiste pas, comme le voulait le rationalisme, à fournir plus rapidement à l'homme des connaissances que sa raison aurait bien fini par acquérir. « Nul n'imaginera... que Dieu ait parlé pour nous apprendre un peu plus tôt des vérités que le raisonnement nous eût infailliblement enseignées un peu plus tard. » (2)

La Révélation est une histoire, une série d'initiatives divines insérées dans la trame des faits. Elle ne peut donc être inventée, imaginée, ni reconstruite a priori. Elle ne nous est accessible qu'au travers de documents. « Ce qui fait le fond du christianisme, à mes yeux, ce sont des faits. Sans la Bible ces faits nous seraient inconnus. La Bible est le moyen par lequel la Providence divine nous a révélé le salut... [Elle est donc] la source des lumières religieuses et la mesure de la vérité ». (3)

Secrétan avoue que ses doctrines se sont élaborées en lui sous l'influence du christianisme. Il est parti de la foi de l'Eglise, sa pensée plonge ses racines dans le sol de la tradition évangélique. Et il n'en rougit pas, cette situation n'ayant rien qui puisse disqualifier un penseur. « Nous ne prétendons pas que la philosophie propre à réconcilier la pensée avec le christianisme s'élève indépendamment de l'influence chrétienne. » (4) Toute philosophie de l'histoire sérieuse « revêt l'inévitable apparence d'une interprétation de l'Evangile » (5).

Et d'autre part Secrétan défend énergiquement son indépendance de pensée. Il affirme que son « système » a été « conçu en dehors de toute supposition théologique » (6). Tout en concédant que le deuxième tome de la *Philosophie de la liberté* « prête à l'accusation de théologie », il repousse formellement « le reproche d'avoir introduit dans la philosophie des éléments qui lui sont étrangers » (7). Il revendique « la liberté d'esprit la plus entière à l'égard de tout dogme » (8). Il répudie de la manière la plus expresse la foi d'autorité. « Je n'admets quoi que ce soit parce que c'est écrit. Je tiens que toutes les idées données pour chrétiennes, sans excepter celles qui sont le plus distincte-

⁽¹⁾ La civilisation et la croyance, 3e éd., p. 296. — (2) La philosophie de la liberté, 2e éd., t. II, p. 171. — (3) La raison et le christianisme, p. 305 s. — (4) Philosophie de la liberté, t. II, p. 173. — (5) Ihid., t. II, p. vi. — (6) Ihid., t. I, p. 459. — (7) Ihid., t. II, p. xi. — (8) Ihid., t. II, p. 457.

ment et le plus uniformément énoncées dans les Evangiles et dans les Epîtres, doivent être librement examinées et ne sauraient être justement reçues autrement qu'en raison de leur vertu propre. » (1) Et encore : « Je ne comprends pas que la vérité puisse trouver accès dans l'esprit autrement que sur la foi de sa propre évidence. Je n'attribue donc aucune autorité définissable aux écrits, aux traditions, aux établissements qui nous l'apportent. Toute infaillibilité extérieure mettrait un obstacle insurmontable à l'œuvre de pénétration qui doit s'accomplir. Si l'inspiration divine souffle quelque part, elle se fera sentir d'elle-même, l'esprit seul parle à l'esprit, l'esprit seul discerne l'esprit » (2).

Ces deux séries d'affirmations semblent contradictoires. Elles ne le sont pourtant pas. Pour comprendre comment elles s'accordent dans la pensée de Secrétan il faut se rappeler tout d'abord l'idée qu'il se fait et de la Révélation et du genre d'évidence que celle-ci possède.

Qu'est-ce, pour notre philosophe, que la Révélation? L'ensemble des doctrines formulées et imposées par les Conciles, la collection des dogmes ecclésiastiques? Non. Alors peut-être: le canon des écrits bibliques, la lettre des documents scripturaires? Pas davantage. La Révélation chrétienne, c'est la venue de Jésus-Christ, l'œuvre de Jésus-Christ, la personne de Jésus-Christ. « Les Ecritures ne sont pas la révélation, mais le canal humain et divin de la révélation: la révélation, c'est Jésus-Christ. » (3) Et pour transmettre la connaissance de l'apparition du Sauveur « il n'était pas besoin d'une dictée divine, [d'un texte infaillible], il suffisait de témoins » (4).

Remarquons que, lorsqu'il se déclare libre à l'endroit des autorités extérieures, Secrétan a toujours en vue, sauf erreur, les documents sacrés, la tradition chrétienne, l'enseignement de l'Eglise, mais non le Christ lui-même. Voici, à cet égard, un témoignage significatif d'Ernest Naville: « Charles Secrétan écrivait dans les derniers temps de sa vie: « Je ne vois pas qu'on puisse se soustraire à l'autorité de Jésus-Christ, tout en voyant en lui l'auteur du salut. Personnellement, je me soumets à cette autorité sans hésiter ». Ces paroles avaient pour but d'expliquer à un ami que si, dans un passage de son volume La civilisation et la croyance, il avait fait abstraction de l'autorité du

⁽¹⁾ La civilisation et la croyance, p. 219. — (2) Le principe de la morale, 2e éd., p. 7 s. — (3) « La métaphysique positive » dans la Revue chrétienne, 1859, p. 235. — (4) Ibid., p. 234.

Christ, c'était par un procédé analogue à celui de Descartes, débutant par un doute général pour arriver à établir les fondements de la certitude » (1).

Quant à l'évidence que Secrétan accorde à la Révélation, elle est d'ordre moral, spirituel et non logique. Elle ne s'impose pas à tous les esprits avec le caractère d'universalité et de nécessité des principes mathématiques. Elle est liée à certaines dispositions intérieures, elle implique une certaine attitude de l'âme et même — Secrétan ne craint pas de le dire parfois » (2) — l'action du Saint-Esprit.

Dès lors les affirmations qui semblaient contradictoires se concilient. La Révélation est un fait, une donnée que nous avons à prendre au sérieux, que nous devons accueillir si nous voulons accéder à la Vérité, puisqu'elle en est la source. Mais cette Révélation s'impose en vertu de sa clarté intrinsèque, et non par l'intermédiaire d'une autorité extérieure à laquelle il faudrait s'inféoder préalablement. Autrement dit, nous sommes incapables d'enfanter la Vérité révélée, mais nous pouvons la reconnaître et la saisir, une fois qu'elle nous est présentée. « Autre chose est d'inventer le christianisme, autre chose est de le comprendre après qu'il nous a été donné. » (3)

Ajoutons que la possibilité de discerner la Révélation historique implique l'existence d'une révélation immanente antérieure : celle de la conscience. Si Dieu ne se révélait pas, en quelque mesure, au cœur de l'homme, celui-ci ne pourrait reconnaître la Parole divine, lorsque celle-ci lui serait adressée. « Une connaissance de Dieu antérieure à la Révélation... est... indispensable pour admettre la possibilité de la connaissance révélée. » (4) En effet « comment pourrions-nous nous convaincre que la Bible est la parole de Dieu, si nous n'avions préalablement aucune idée de Dieu ? » (5)

La conscience ou la raison (ce qui est, sous un certain rapport, la même chose) ne crée pas la lumière, mais elle est l'organe capable de la percevoir, de la saisir. C'est pourquoi il ne faut pas opposer, comme deux termes contraires ou même contradictoires, la raison et la révélation. « Raison et révélation... s'appellent nécessairement. Dieu étant admis, la raison ne peut être qu'une révélation de Dieu, comme aucune révélation n'est possible sans le concours de notre raison. » (6) Secrétan

⁽¹⁾ Dans un article sur « Le traditionalisme ». (Le chrétien évangélique, 1896, p. 20.) — (2) Par exemple, Le Semeur, 1842, p. 385. — (3) Philosophie de la liberté, t. II, p. 172. — (4) Recherches de la méthode, p. 26. — (5) Ibid., p. 27. — (6) Ibid., p. 28.

va même jusqu'à écrire qu' « il y a un chrétien en germe dans tout homme attentif à sa conscience » (1).

Ayant déterminé la position que Secrétan prend personnellement en face de la Révélation, il nous reste à indiquer la place qu'il lui assigne et le rôle qu'il lui attribue dans la recherche philosophique.

D'après une opinion assez largement répandue, il y aurait entre la philosophie et la Révélation un antagonisme radical. L'un des postulats essentiels, imprescriptibles de la spéculation métaphysique serait l'exclusion de la Révélation. Et le penseur qui prolongerait dans les affirmations de la foi les démonstrations de la raison ou qui prendrait les premières pour base des secondes perdrait son droit au titre de philosophe et se muerait en théologien.

Tel n'est pas le point de vue de Secrétan. Un tel ostracisme lui paraît signe d'obtusité d'esprit, et non de vraie indépendance de pensée. A ses yeux, le croyant comme tel peut philosopher; loin de faire abstraction des certitudes de sa foi, il les insérera dans sa Weltanschauung, il leur réservera une place dans son système, mieux encore il les prendra pour critères de ses explications, il recevra « les solutions suprêmes... de la Révélation » (2).

Seulement ces «solutions», le philosophe ne les imposera pas à coups d'autorité. Il ne les donnera pas pour vraies par cela seul qu'elles sont enseignées dans l'Ecriture ou prêchées par l'Eglise. Il est tenu de les justifier, puisque la philosophie, de quelque manière qu'on la conçoive est — par définition — une libre recherche. « Nul système ne saurait s'appuyer sur l'autorité d'une doctrine révélée sans perdre son caractère distinctif. Pour tous les systèmes, les religions positives, et le christianisme en particulier, sont des faits dont ils sont tenus de rendre compte, soit qu'ils y voient une intervention réelle et directe de la Divinité dans l'histoire, soit qu'ils les expliquent autrement. La première alternative n'est pas moins compatible que la seconde avec la notion de la science, pourvu que celle-ci ne tire ses démonstrations que de la raison et des vérités expérimentales universellement reconnues. » (3)

Dans le raccourci vigoureux de l'histoire de la philosophie qu'il brossait lors de son installation à l'Académie de Lausanne, en 1842,

⁽¹⁾ Philosophie de la liberté, t. II, p. 175. — (2) Le Semeur, 1842, p. 386. — (3) Précis élémentaire de philosophie, p. 26 s.

Secrétan a indiqué les différentes positions que la pensée peut prendre à l'égard de la Révélation et de la liberté. Il en distingue trois.

Tout d'abord, celle de la philosophie ancienne qui cherche à s'élever à la connaissance du premier principe librement, sans aucun secours extérieur et dont la «recherche sans guide, sans jalons, sans aucun point reconnu d'avance » (1) ne pouvait aboutir qu'à un échec.

Ensuite, celle de la philosophie médiévale qui, s'appuyant sur la Révélation, possède la boussole qui faisait défaut à la pensée païenne, mais qui manque de liberté, asservie qu'elle est à une tradition dont l'autorité s'impose à elle du dehors et d'une manière coercitive.

Enfin, celle de la philosophie moderne à laquelle incombe la tâche d'« unir dans une forme intelligible la doctrine vivante de la Révélation à la liberté de l'esprit antique » (2) et dont le représentant, tout en partant de la tradition chrétienne, « doit faire abstraction de l'autorité qu'exerce sur lui la Révélation historique pour chercher une explication scientifique des faits qui, fondée sur la seule démonstration et sur des prémisses universellement acceptables, satisfasse aux besoins de la conscience » (3).

Précisons un peu le programme de cette philosophie, telle que Secrétan l'entend. Il ne s'agit pas, selon l'exemple de saint Thomas d'Aquin, de grouper les doctrines ecclésiastiques, considérées comme l'expression de la Vérité immuable, et de les intégrer dans un système d'emprunt. « L'essai de rapprocher les dogmes établis et de les cimenter avec le secours d'une philosophie étrangère était probablement inévitable dans telles circonstances données; mais la pensée chrétienne ne saurait en rester là... Il faut laisser là les modèles païens; plus encore, il faut laisser là les dogmes... Il faut saisir l'idée chrétienne dans sa plus grande simplicité, et chercher à comprendre le monde suivant cette lumière, dans la plus complète liberté d'esprit » (4).

Mais il ne s'agit pas davantage, selon l'exemple de Hegel et de ses disciples, de dissoudre les faits rédempteurs, sous prétexte de les mieux assimiler, de réduire le christianisme à des principes impersonnels, d'en faire un moment — fût-ce le moment essentiel — de la dialectique de l'Idée absolue, de le construire a priori. « La pensée que la philosophie puisse refaire le christianisme [est] ...une absurdité.

^{(1) «} Des rapports de la religion et de la philosophie dans l'histoire » dans Le Semeur, 1842, p. 320. — (2) Ibid., p. 326. — (3) Ibid., p. 326. — (4) « La restauration du thomisme » dans la Revue philosophique, 1864, p. 89.

On ne refait pas ce qui est fait. Qui pourrait d'ailleurs, sur une terre civilisée, bannir de son esprit toute mémoire du christianisme? La reproduction prétendue ne serait jamais qu'un emprunt, un calque plus ou moins trompeur, un mensonge. » (1)

La seule manière de justifier les thèses chrétiennes et, par conséquent, de les investir du droit de cité dans la philosophie, c'est de montrer leur accord avec les intuitions du cœur et les postulats de la raison et de la conscience, comme aussi de faire voir que seule leur admission permet de donner une explication satisfaisante du monde et de la vie.

On se rappelle en quels termes Secrétan n'a cessé de définir le problème de la philosophie : « Concilier l'éternelle réalité de la perfection [qu'affirme la raison] avec les données de l'expérience » (2). Or, cette conciliation, seules les grandes doctrines chrétiennes nous la fournissent. « Pour mon compte », disait le philosophe vaudois à ses étudiants, « je ne trouve aucun moyen de concilier les réalités du monde avec la suprême vérité de la perfection, sinon dans les idées que l'éducation religieuse nous a rendues familières : la personnalité de Dieu, la création, l'altération de la créature, résultat d'un mauvais usage de sa liberté, la restauration de la créature par les compassions divines » (3).

Il n'entre pas dans notre propos d'apprécier ici la valeur de cette position. Il nous suffit d'avoir souligné le fait que Secrétan a cru pouvoir demander à la Révélation ses « solutions suprêmes », sans sortir des limites de la philosophie et sans renoncer à sa liberté de pensée.

Lausanne.

Philippe DAULTE.

(1) Le Semeur, 1842, p. 384. — (2) Discours laïques, p. 5. — (3) Ibid., p. 17.